

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
17 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de conseillers municipaux votants : 24
Date de convocation du Conseil Municipal : 11/10/2024

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, Maire, Mme Hélène ANSELME, M. David EXCOFFIER, Mme Virginie LACAS, M. François FAVRE, Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX, Mme Isabelle MERCIER, M. Amar AYEB, Adjoint, Mme Renée RICHARD, M. Michel PIERREL, Mme Giovanna VANDONI, MM. Alain CHAMOT, Emmanuel SOGNO, Sébastien BURETTE, Frédéric BARANSKI, Mmes Alexandra DALLIERE, Elisabeth DEAL, M. Jean-Yves LE VEN, Mmes Marie-Noëlle BOURQUIN, Anna FRANCHI, MM. Henri VIDAL, Pascal GRIBOUVAL, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Clément VILLEMAGNE à Mme Elisabeth DEAL
M. Jean FEIREISEN à M. David EXCOFFIER

ABSENTS : Mme Elodie POIRIER
Mme Corinne DURAND
M. Pierre HACQUIN

Mme Isabelle MERCIER est élue secrétaire de séance.

DCM20241017-02

OBJET : AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC (3.5) - Déclassement de la route départementale n° 247

Monsieur le Maire expose que le Département a sollicité la commune pour procéder au déclassement de la route départementale n°247 - rue de la Gare du PR 0 au PR 0+141 (voir plan joint), ce tronçon ne répondant à aucun enjeu départemental.

En contrepartie, une somme de 25000 €, représentant les frais estimés de remise en état de la chaussée, seraient versés à la commune.

S'agissant d'une voie déjà existante et compte tenu que cette opération ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte de la voie, cette procédure se trouve dispensée d'enquête publique.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce projet de déclassement de la route départementale n°247 (partie Sud de la rue de la Gare)

DÉCISION

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITÉ

DCM20241017-02

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été affichée à la porte de la Mairie le 18/10/2024 et télétransmise à la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 30/10/2024

- **DECIDE**

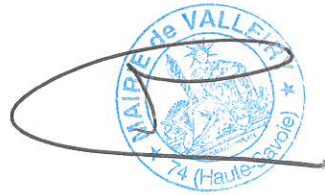
- **Article 1 : d'approuver** le déclassement de la route départementale n° 247, du PR 0 au PR 0+141, en contrepartie d'une somme de 25.000 € allouée par le Département de la Haute-Savoie pour la remise en état de la chaussée,
- **Article 2 : de décider** le classement dans la voirie communale de cette portion de la rue de la Gare et de procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale.
- **Article 3 : Que Monsieur le Maire est chargé** de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alban MAGNIN



DCM20241017-02

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été affichée à la porte de la Mairie le 30/10/2024 et télétransmise à la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 30/10/2024